

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada

OTTAWA, le 15 juin 1955

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

N° D-156

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la Note n° 256, en date du 15 juin 1955, par laquelle vous proposez que le Gouvernement des États-Unis assume la responsabilité de la construction et de l'utilisation de certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse afin de développer le prolongement du réseau radar dans la partie méridionale du Canada.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que cette proposition agréée au Gouvernement canadien, sous réserve des conditions annexées à la présente Note. Si le Gouvernement des États-Unis accepte ces conditions, je propose que la présente Note et votre réponse constituent un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L. B. PEARSON

Son Excellence

Monsieur R. Douglas Stuart

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

100, rue Wellington

Ottawa